

Votre guide maternité



Centre
Hospitalier
Le Cateau-Cambrésis

MATERNITE FRANCIS HOTTIER

BIENVENUE

La direction, les équipes médicales et soignantes vous souhaitent la bienvenue.

Nous vous remercions d'avoir choisi notre établissement pour le suivi de votre grossesse et la naissance de votre enfant.

Ce guide a pour but de vous détailler tout ce qu'il vous est nécessaire de savoir pour le bon déroulement de votre grossesse dans notre maternité.

Gardez le précieusement, jusqu'à votre sortie de notre établissement.

Avec tous nos remerciements pour votre confiance...

L'équipe du
Centre Hospitalier
du Cateau-Cambrésis



Sommaire

L'équipe de la maternité - p 3

Les locaux de la maternité - p 4-5

Votre suivi et accompagnement - p 6-7

Les consultations spécialisées - p 8-9

Les ateliers de préparation - p 10-11

Votre accompagnement - p 12-13

Votre séjour - p 14-15

Tout savoir sur l'allaitement - p 16 à 19

Votre vie de famille - p 20-21

Votre retour à domicile - p 22-23

Formalités administratives - p 24-27

Notre engagement - p 28-29

Vos droits et responsabilités - p 30-33

Charte du patient hospitalisé - p 34

Mes rendez-vous - p 26



L'équipe de la maternité

Chef de pôle

Dr J-M. Buziau

Chef de service

Dr I. Falmata

Sage-femme coordinatrice

Cadre de la Maternité

Mme B. KAUB

Reponsable des consultations de Caudry

Mme S. Paysant

Gynécologues- obstétriciens

Dr V. Bigaillon
Dr D. Ceausu
Dr A-L. Groza
Dr E. Majambere
Dr N. Papanchez

Pédiatres

Dr J-M. Buziau
Dr C-B. Codjia
Dr C. Rech-Nunez

Anesthésistes

Dr J. Lhors
Dr N. Lefevbre
Dr D. Ngo Njel
Dr M. Tassin
Dr N. Daoudi

Sages-femmes

Mme M. Avoine
Mme E. Brunet
Mme L. Coulon
Mr G. Decroix
Mme D. Delporte
Mme L. Bidault
Mme B. Kaub
Mme C. Parmentier
Mme M. Passet
Mme C. Montagne
Mme S. Paysant
Mme M. Selosse
Mme B. Vandorpe

Pédopsychiatre

Psychologue

Osthéopathe

Psychomotricienne

Infirmières

Auxiliaires de Puériculture

Aides-soignantes

Assistantes de service social

Assistante médico-administrative

■ LE SECTEUR DES CONSULTATIONS

Il est situé au rez-de-chaussée du service de maternité.

Il comprend :

- cinq salles de consultations
- une salle d'échographie

Sont réalisées:

- les consultations prénatales
- les consultations échographiques,
- les consultations gynécologiques (médicales et chirurgicales)
- les consultations anesthésiques,
- les consultations pédiatriques,
- les consultations diététiques,
- les séances de préparation à l'accouchement,
- les consultations en tabacologie
- les consultations en lactation,
- Les consultations de maternologie,
- les consultations d'hypnose,
- les consultations d'orthogénie et du centre de planification familiale.

■ LE BLOC OBSTÉTRICO-CHIRURGICAL

Le secteur bloc obstétrical doté de:

- 2 salles d'accouchement
- 2 salles de prétravail
- 1 salle d'accueil et de soins aux nouveau-nés

Un bloc chirurgical est doté:

- d'une salle d'intervention chirurgicale
- d'une salle de surveillance post-interventionnelle (au sein de la Clinique des Hêtres)

Les salles d'accouchement sont agréables, lumineuses et conformes aux normes actuelles de sécurité.

La salle d'intervention chirurgicale est contigue aux salles de naissance si une césarienne est nécessaire.





■ LE SECTEUR D'HOSPITALISATION

Situé au 1er étage, il compte:

- onze chambres particulières
- deux chambres doubles

Toutes les chambres sont confortables et équipées d'une salle de douche, de toilettes, d'un espace nurserie, d'un téléviseur, d'un réfrigérateur et d'un lit accompagnant pour le papa.



■ LES CONSULTATIONS À LA MATERNITÉ

Située au sein de CH du Cateau-Cambrésis, le secrétariat est ouvert:

- le lundi et jeudi de 09h00 à 17h30
- le mardi, mercredi et vendredi de 09h00 à 18h30

Les secrétaires sont à votre disposition au 03 27 84 66 16 pour toute demande programmée ou en urgence.

Pour toute demande de rendez-vous, merci d'appeler aux horaires suivants: 09h00-12h00 et 14h00-17h00

■ LES CONSULTATIONS À L'ANTENNE DE CAUDRY

Des consultations avancées vous sont également proposées au cabinet située au 17 bis rue Roger Salengro à Caudry.

Les secrétaires sont à votre disposition au 03 27 82 19 07.

En dehors des horaires d'ouverture, un transfert d'appel est prévu au secrétariat de la maternité du Cateau-Cambrésis au 03 27 84 66 16.

Les consultations sont assurées uniquement sur rendez-vous par des médecins et des sages-femmes.

■ VOTRE SUIVI DE GROSSESSE

A l'annonce de votre grossesse, et pour en assurer un bon suivi, nous vous proposons un praticien qui est une sage-femme ou un obstétricien. Des suivis conjoints en partenariat avec ces deux professionnels peuvent être envisagés.

Durant votre grossesse, sont recommandées:

• 3 échographies :

- La 1ère (ou échographie T1 ou de datation) à 12 semaines
- La 2ème (ou échographie T2) à 22-24 semaines
- La 3ème (ou échographie T3) à 32-34 semaines

• Sept consultations prénatales

• Un entretien prénatal

• Une consultation d'anesthésie

Les examens de laboratoire prescrits sont à réaliser au laboratoire de votre choix.

Que vous optiez, ou non, pour une analgésie péridurale, il est obligatoire de voir

le médecin anesthésiste à partir de 32-34 semaines d'aménorrhée (le même jour que la 4ème échographie).

Pour toutes urgences, en dehors des consultations, une équipe de garde est à votre disposition sur place 24/24h ou joignable par téléphone au 03 27 84 66 17.

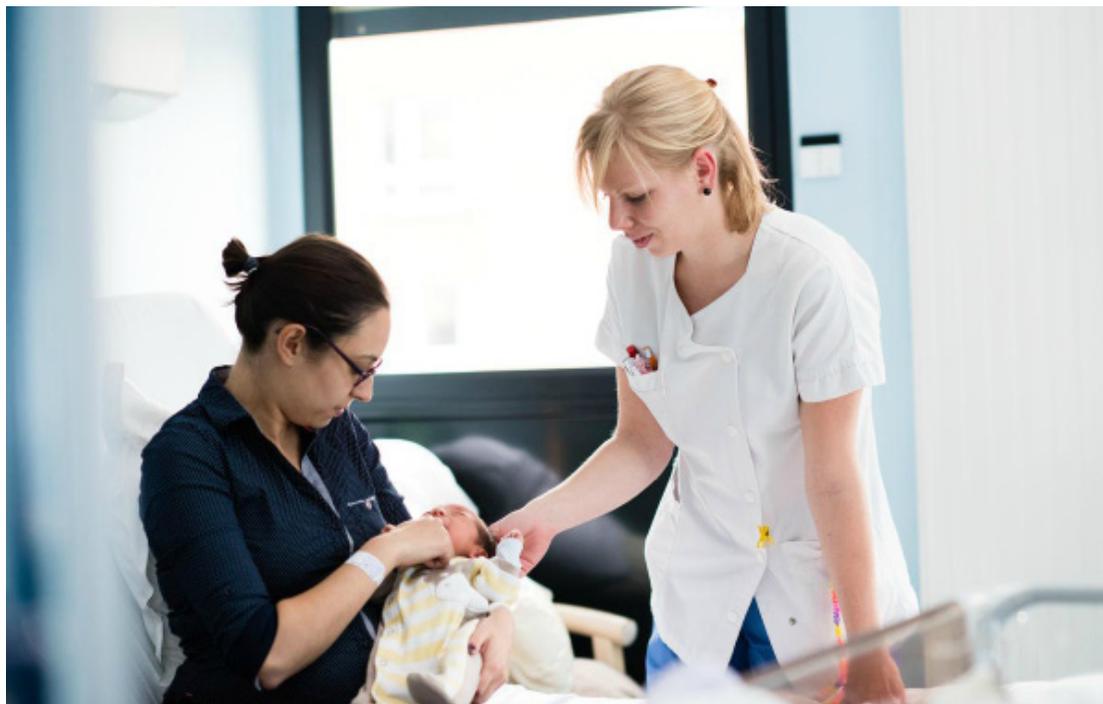
Quelles circonstances peuvent vous amener à consulter en urgence?

- des contractions utérines régulières,
- des saignements d'origine génitale même peu abondants,
- écoulement continu de liquide amniotique,
- une diminution importante des mouvements de votre bébé,
- de la fièvre

Pour tous renseignements et inscriptions, veuillez vous rapprocher du secrétariat (03.27.84.66.16).



■ VOTRE ACCOMPAGNEMENT PRIVILÉGIÉ



La maternité Francis Hottier souhaite apporter un accompagnement personnalisé auprès de chaque nouveau-né et chaque parent.

Différentes informations sur les besoins du nouveau-né et sur la mise en place de l'alimentation vous seront communiquées lors de vos consultations prénatales et lors des séances de préparation à la naissance.

Au cours de votre suivi, nous vous encourageons à communiquer avec le praticien, sage-femme ou gynécologue-obstétricien, qui vous suit, ainsi qu'à lui poser toutes les questions qui jalonnent votre grossesse.

Au cours de votre séjour, une consultante en lactation et l'ensemble de l'équipe veillent au bon déroulement de votre allaitement.

De même, la maternité met à votre disposition un coussin d'allaitement pour un meilleur confort d'installation.

Une consultation d'allaitement vous est proposée dans la semaine qui suit votre sortie. Celle-ci permet de répondre à vos questions, de peser votre bébé, de vous accompagner et de vous soutenir tout au long de votre allaitement.

LES CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES

■ LES CONSULTATIONS D'ACUPUNCTURE

L'acupuncture est une composante de la médecine traditionnelle chinoise dont l'efficacité, notamment en obstétrique, est reconnue en Europe depuis de nombreuses décennies.

POURQUOI ?

Il s'agit de ramener l'équilibre énergétique de la personne.



En effet, le passé médical, le mode de vie, puis la grossesse créent une perturbation des énergies vitales. Ces déséquilibres sont la cause de nombreux maux, allant des « petits maux » de la grossesse comme les nausées ou les troubles de la circulation à des pathologies plus graves comme le diabète.

COMMENT ?

Afin d'améliorer votre santé et votre confort, notre maternité vous propose des séances d'acupuncture en association avec votre suivi habituel.

La sage-femme acupunctrice établit un diagnostic énergétique de l'origine du problème et le traite à l'aide de très fines aiguilles disposées sur des points spécifiques du corps. La pose des aiguilles n'est pas ou très peu douloureuse.

Une séance dure en moyenne 45 minutes.

Consultations sur rendez-vous.



■ LES CONSULTATIONS D'HYPNOSE

Des consultations individuelles d'hypnose vous sont proposées dans le cadre de la préparation à la naissance, apprentissage de l'autohypnose, ou pour apporter une aide dans les éventuels inconforts ou stress de la grossesse.

L'hypnose permet d'accéder à vos ressources, parfois enfouies dans votre inconscient.

Ainsi, cela favorise le renforcement de la confiance en soi et aide à envisager les différentes étapes, grossesse, accouchement, rencontre avec votre bébé, retour à la maison, le plus sereinement possible.

Consultations sur rendez-vous.



■ LES CONSULTATIONS DE MATERNOLOGIE

La grossesse et la parentalité sont des périodes reconnues heureuses mais parfois chargées d'angoisses, d'inquiétudes ou de douleurs morales pour lesquelles une équipe de maternologie, composée de pédopsychiatre, psychologue et psychomotricienne, est présente en Maternité.

Cette équipe est à votre disposition, et ce, dès le début de votre grossesse.

Pendant la grossesse, n'hésitez pas à en parler à la sage-femme qui vous suit. Vous pouvez également contacter de votre propre initiative, l'équipe de maternologie au 07-85-02-15-89.

Pendant votre séjour, chaque matin de la semaine, en alternance, la psychologue et la psychomotricienne se relayent.



■ LES CONSULTATIONS EN LACTATION

Lorsque vous quittez la maternité avec votre bébé allaité, il est recommandé de prendre rendez-vous avec la sage-femme consultante en lactation dans un délai de 8 à 10 jours.

Cette consultation permettra de pérenniser votre allaitement, de vous accompagner, vous soutenir, vous informer et vous conseiller pendant tout le temps souhaité.

Ces consultations s'effectuent sur rendez-vous pris au secrétariat ou en contact direct avec la consultante en lactation.



LES ATELIERS DE PRÉPARATION

■ LA PRÉPARATION À LA NAISSANCE

Un entretien pré-natal (de 45 minutes environ) est recommandé et vous sera proposé. Il se réalise avec une sage-femme sur rendez-vous.

Puis **trois séances** en groupe, d'une durée de 2 heures, sont organisées, les mardis de 18h00 à 20h00 et les vendredis de 10h00 à 12h00.

Elles ont pour but de:

- vous **INFORMER** sur le déroulement de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches.
- vous **CONSEILLER** sur les pratiques d'une bonne hygiène de vie.
- vous **AIDER** à mieux vivre la douleur des contractions grâce à un travail sur les postures, la respiration et la relaxation.
- **RÉPONDRE** à vos questions et **ÉCHANGER** avec d'autres futures mamans autour

de tous les thèmes que vous souhaitez aborder: vécu de la grossesse, analgésie péridurale, allaitement maternel, ...

Une 4ème séance sur les besoins du nouveau-né a lieu tous les vendredis de 10h00 à 12h00.



■ LA PRÉPARATION EN PISCINE



Les séances en piscine permettent, grâce à des exercices adaptés à la grossesse, de:

- **MOBILISER** le corps en douceur en utilisant les propriétés de l'eau, bénéficier de micro-massages.

- Apprendre à **MIEUX RESPIRER** et **GÉRER SON SOUFFLE**.

Chaque séance se termine par une relaxation dans l'eau en musique, très appréciée des mamans.

Les séances ont lieu chaque lundis de 15h00 à 16h00 (sauf pendant les vacances scolaires).

Pour l'ensemble des séances de préparation, les inscriptions se font auprès du secrétariat au 03 27 84 66 16.



■ ATELIER «BAIN BÉBÉ»



Afin de répondre à toutes vos interrogations sur la toilette de votre bébé, un atelier «bain du bébé» vous est proposé.

Cet atelier répond à vos interrogations de façon pratique grâce à des mises en situation et vous permet de discuter avec des spécialistes (sages-femmes et auxiliaires de puériculture).

Les thèmes abordés sont les suivants:

- La toilette de bébé (bain, ...)
- Les changes (couches, produits, ...)
- Les soins de cordon ombilical

■ L'APPROCHE DU TOUCHER SUR LE NOUVEAU-NÉ

L'équipe du service maternité vous propose dans votre chambre, après l'accouchement, un apprentissage du toucher sur le nouveau-né.

Les massages ont de nombreuses vertus: détente, relaxation, relation privilégiée mère enfant, soins de certains maux comme les coliques ou la constipation...



■ YOGA ET GROSSESSE



La grossesse est un moment favorable à la pratique du yoga pour:

- Accompagner les changements de votre corps et vous aider à garder la forme
- Appréhender le stress et vos émotions
- Se préparer à l'accouchement et l'arrivée du bébé
- Le yoga s'adresse à tout le monde et s'adapte à chacun

■ LE PORTAGE DE BÉBÉ

Porter votre bébé favorise son bien-être et son développement. C'est aussi très pratique dans de multiples situations et plus simple qu'il n'y paraît... lorsque l'on a les bons conseils !

Venez découvrir et essayer les différents types de portage lors d'un atelier convivial ou papa et bébé sont les bienvenus.

Des membres de l'équipe de Maternité, formés au portage, sont aussi à votre disposition pendant votre séjour pour débiter le portage tout en douceur. N'hésitez pas à nous solliciter !



VOTRE ACCOMPAGNEMENT

■ LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT

Afin de favoriser le bon déroulement du travail, nous vous accompagnons en vous proposant de l'hypnose, de la relaxation, de l'acupuncture, de l'homéopathie, des douches, des ballons, des postures et positions physiologiques,

Nous vous proposons différentes méthodes pour être plus confortable, quel que soit le stade du travail et que vous souhaitiez, ou non, une péridurale. Vous avez aussi la possibilité de discuter avec la sage-femme de la position d'accouchement la plus adaptée à vos ressentis et besoins. Nous nous proposons de positionner votre bébé en peau à peau dès sa naissance et aussi longtemps que vous le souhaitez, 2 heures sont recommandées, pendant ce temps la tétée d'accueil est effectuée si tel est votre souhait.

Afin de pouvoir vivre ce grand moment de la naissance, bouleversant sur le plan émotionnel, dans les meilleures conditions qui soient, nous vous encourageons vivement à participer aux séances de préparation à la naissance.

L'ensemble de l'équipe met tout en œuvre afin que la naissance de votre enfant soit un moment inoubliable de véritable bonheur.

Pour cela, nous vous proposons une relation d'échanges et de confiance mutuelle. Nous sommes à l'écoute de vos désirs, de vos souhaits, nous nous engageons à vous accompagner au mieux, en toute sécurité et en accord avec votre projet de naissance.





En effet, nous créons autour de vous un climat de calme, de sérénité, d'écoute, de confort et d'attention.

Ainsi, pendant votre travail, l'alimentation légère, l'hydratation et la déambulation sont permises.

A la naissance vous accueillerez votre bébé sur vous en peau à peau.

Le peau à peau favorise la stimulation de la lactation, le maintien de la température de bébé et la rencontre maman/bébé, c'est la première étape de la création du lien affectif.

Ce contact étroit et privilégié vous permet d'observer quand votre bébé est prêt à téter.

La plupart des bébés sont prêts à téter dès la première heure de vie, d'autres ont besoin d'un peu plus de temps. Nous respectons leurs rythmes.

Fréquemment, le bébé est éveillé au cours deux premières heures qui suivent sa naissance. Il a souvent les yeux grand ouverts, il cherche votre regard.

S'il porte ses doigts à la bouche, sort sa langue, fait des bruits de succion, il s'agit d'un signe d'éveil signifiant qu'il est prêt à téter.

Si vous n'avez pas fait le choix d'allaiter et que vous souhaitez lui proposer la tétée d'accueil, nous serons là pour vous accompagner.

■ INFORMATIONS PRATIQUES SUR VOTRE SÉJOUR

Les visites

Autorisées de 13h à 20h.

Pour le confort et le repos du bébé et de sa maman, il est préférable de limiter à 3 personnes le nombre de visites.

Pour des raisons d'hygiène, les plantes en pot ne sont pas autorisées dans les chambres.

Les repas

Des repas, répondant à un bon équilibre nutritionnel et cuisinés par le service de restauration, vous sont servis dans votre chambre : petit déjeuner, déjeuner et dîner.

Composition d'un petit déjeuner type: un pain rond, un croissant, du sucre, du beurre, de la confiture, un yaourt, une compote, un café, thé ou chocolat et un verre de jus d'orange.

Télévision

Une télécommande vous est remise lors de votre admission.

Votre sortie

Un questionnaire de satisfaction est à votre disposition dans votre chambre. Merci de bien vouloir le remplir et le déposer à l'accueil.

Photographe

Une fois par semaine, un photographe professionnel se propose, sur contrat, de prendre quelques clichés de votre bébé, à votre libre choix.

Accès à Internet

L'établissement vous propose un accès gratuit et sécurisé à son réseau Wifi. Si vous souhaitez en bénéficier, n'hésitez pas à en parler aux équipes soignantes.

Les distributeurs

Des distributeurs de boissons (chaudes et froides) et de collations sont disponibles dans le hall principal ainsi que dans la salle d'attente des Urgences.

Le téléphone

Les chambres sont équipées d'un téléphone. Les informations relatives au coût d'ouverture d'une ligne et aux modalités d'attribution d'un numéro direct sont disponibles auprès du standard.

Horaires: 7H à 22H, tous les jours

Les téléphones portables doivent impérativement être maintenus en position ARRET. Ceux-ci peuvent causer des interférences avec certains équipements médicaux.

La chambre particulière

Le patient peut disposer d'une chambre particulière sur demande. Le tarif de cette prestation est consultable au bureau des admissions ou dans le service.

Selon votre contrat, votre mutuelle peut vous rembourser partiellement ou totalement de ces frais.

Le stationnement

Deux parkings sont à votre disposition:

- Un parking devant le bâtiment principal
- Un parking à l'arrière du bâtiment principal (en face de l'Espace Santé du Pays de Matisse).

Il vous est demandé de respecter la signalétique et les aires de stationnement réservées aux personnes handicapées.

Des places « Dépose-minute » sont également disponibles devant l'entrée des Urgences et du bâtiment principl. Merci de ne vous y stationner que pour un arrêt de courte durée.



Le tabac et le vapotage

Conformément au règlement intérieur de l'établissement, il est formellement interdit de fumer au sein de l'établissement (lieux communs et chambres), y compris une cigarette électronique.

Nous pouvons vous accompagner dans votre sevrage si vous le souhaitez.

Il est interdit de stationner devant l'entrée de l'EHPAD et devant l'entrée principale du CH.

■ VOTRE TROUSSEAU

Liste pratique pour le séjour

POUR BÉBÉ: Gigoteuse, body, pyjama sans capuche, bonnets, brassières de laine, chaussettes (même si pyjama avec pieds), thermomètre pour bain, thermomètre rectal

La sécurité incendie

En cas d'incendie ou départ de feu, informez l'équipe soignante immédiatement. Les consignes de sécurité ainsi que les plans d'évacuation sont affichés dans chaque service. En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les indications du personnel formé.

POUR MAMAN: Serviettes hygiéniques (petit format si vous préférez au grand format que nous vous fournissons), brumisateur, culottes filet jetables, serviettes de toilette.

Si vous allaitez: Soutien-gorge d'allaitement, coquilles d'allaitement...

Bon à savoir: Les couches, le liniment et les produits nécessaires pour la toilette du bébé sont fournis par la maternité. Un gel lavant pour votre hygiène intime vous est également fourni.

■ LES BIENFAITS DE L'ALLAITEMENT

Les bienfaits pour vous

L'allaitement maternel, en plus de sa «facilité d'utilisation» engendre un climat hormonal qui vous est favorable.

Il permet une involution utérine plus rapide (l'utérus reprend plus rapidement sa forme et sa place initiale). Ainsi, vous aurez moins de pertes de sang.

De plus l'allaitement favorise :

- la perte des kilos accumulés pendant la grossesse
- une diminution du risque d'ostéoporose
- une diminution du risque de cancer du sein et de l'ovaire.

- une stimulation de l'acuité visuelle et du quotient intellectuel
- une diminution des allergies respiratoires et alimentaires ainsi que de l'eczéma.
- une diminution du risque de développer des infections de la gorge et des oreilles et des infections respiratoires, pulmonaires, gastro-intestinales et urinaires
- une diminution des risques d'obésité, de diabète de type 1 et de maladies cardio-vasculaires
- une réduction du recours à l'orthodontie et à l'orthophonie

Le lait maternel: Un atout pour votre bébé

Le lait maternel = véritable Or blanc, il est le meilleur et le plus adapté pour votre enfant.

Il s'agit de l'aliment idéal pour une croissance optimale. Il contient des agents bactéricides et bactériostatiques qui permettent de diminuer bon nombre de risques infectieux (voir ci-dessus).

L'OMS, Organisation mondiale de la santé, recommande un allaitement maternel exclusif pendant 2 ans et un allaitement maternel exclusif pendant les 6 premiers mois de vie.

Pour une bonne santé de l'enfant, l'allaitement peut être poursuivi au delà des 2 ans avec la diversification alimentaire.

L'allaitement est pratique, biologique, écologique et économique!



Les bienfaits pour votre bébé

L'allaitement maternel permet:

- une alimentation parfaitement adaptée et optimale
- un meilleur développement cognitif et du lien affectif
- une meilleure digestibilité et tolérance rénale
- une meilleure adaptation à la diversification alimentaire
- une stimulation du système immunitaire réduisant les risques de cancer chez l'enfant



■ LES QUESTIONS PRINCIPALES

Aurais-je assez de lait?

Toutes les mamans peuvent allaiter, l'essentiel est de permettre des tétées fréquentes et efficaces pour bien stimuler la montée de lait.

A quelle fréquence tétera mon bébé?

Pour bien entretenir la lactation et que votre bébé soit suffisamment nourri, n'attendez pas qu'il pleure mais mettez le au sein dès les 1^{ers} signes d'éveil (il remue les lèvres, lèche ses doigts, ouvre la bouche...) que vous allez vite apprendre à repérer.

Un nombre de tétées suffisant (8 est un minimum) est une des clefs de la nécessité de l'allaitement maternel. Les tétées se font à la demande et sans restriction dans la durée et le nombre des tétées.

On favorisera le peau à peau pour aider le nouveau-né à retrouver des repères (odeur, chaleur...) et favoriser les tétées.

Faut-il une hygiène particulière pendant l'allaitement?

L'hygiène corporelle reste simple, une douche quotidienne et un lavage des mains avant chaque tétée.

L'hygiène alimentaire: les seules recommandations sont de ne pas boire d'alcool. Mangez équilibré et buvez de l'eau à votre soif.

Le tabac est déconseillé mais n'est pas une contre-indication absolue à l'allaitement. Vous veillerez à fumer après les tétées et en dehors de la présence de l'enfant.

L'habillement: un bon soutien-gorge d'allaitement sans armatures qui ne comprime pas les seins vous permettra d'allaiter confortablement et discrètement.

Les médicaments: la plupart sont compatibles avec l'allaitement maternel, demandez conseil à l'équipe médicale.



■ LES QUESTIONS PRINCIPALES

Faut-il donner un sein ou les deux?

Il est conseillé de laisser votre bébé téter un sein jusqu'à ce qu'il le lâche. Il est conseillé, pour l'entretien de la lactation, de proposer le deuxième sein même si l'enfant vous paraît repu.

Qu'est-ce que le Colostrum?

Les premiers jours, votre bébé tète le colostrum qui lui apporte tout ce dont il a besoin en quantité et qualité (vitamines, anticorps, protéines...). N'oublions pas qu'à la naissance, la capacité de l'estomac n'excède pas 15ml (1 cuillère à soupe).

Qu'est-ce que la montée de lait et comment s'y préparer?

Pour stimuler la production de lait, mettez au sein votre enfant le plus souvent possible dès qu'il le réclame (pleurs, signes d'éveils, succion...) et gardez-le à vos côtés 24h/24h. Ne lui donner aucun complément d'eau ou de lait sauf indication médicale. Évitez les tétines.

La montée de lait se fait habituellement entre le 2^{ème} et le 3^{ème} jour, période un peu délicate où votre enfant va pleurer plus souvent.

Ai-je assez de lait?

Observez bien votre bébé, s'il est bien tonique, qu'il déglutit régulièrement en tétant, qu'il mouille bien ses couches et qu'il va régulièrement à la selle (selles molles et jaunes), vous pouvez être sûre qu'il boit suffisamment, donc que vous avez assez de lait.

D'autres paramètres comme sa prise de poids confirmeront que votre bébé reçoit assez de lait.

Comment s'installer pour la tétée?

Pour allaiter votre bébé, installez-vous confortablement et veillez à une position correcte de votre bébé.

Vous pouvez mettre votre bébé au sein chaque fois qu'il le réclame et non suivant un rythme fixe de jour comme de nuit.

A partir du 2^{ème} et 3^{ème} jour, il va réclamer plus souvent, cela va vous aider à produire suffisamment de lait, c'est ce qu'on appelle « la montée de lait ».

Une bonne installation est un gage de réussite de l'allaitement maternel.

Il faut que votre dos et votre bras soient bien calés pour éviter les tensions dans les muscles, ainsi vous favorisez une bonne réaction d'éjection du lait.

La position de bébé est tout aussi essentielle, notamment pour éviter les douleurs et les lésions (crevasses) au niveau des mamelons.

Pour les premières tétées, n'hésitez pas à faire appel au personnel présent pour vous aider à trouver les positions qui vous conviennent, nous sommes tous formés à cela.

Si vous avez besoin d'intimité lors des tétées, demandez nous de faire sortir les visiteurs. Des panneaux «Maman allaite, merci de patienter», à coller sur la porte de votre chambre, sont à votre disposition.

Si vous ne souhaitez pas allaiter, nous vous aiderons à bien vous installer et à préparer les biberons avant le retour à la maison.



■ COMMENT ALLAITER LONGTEMPS?

Tétines et sucettes

Il est fortement déconseillé de donner une tétine à un nouveau-né qui apprend à téter au sein. Il risque fort de sauter des tétées et de ne pas se nourrir assez.

Le retour à la maison

Le lait continue à s'adapter aux besoins de bébé. Veillez à garder un nombre suffisant de tétées pour bien entretenir la lactation et surveillez que le nombre de selles reste correct le 1^{er} mois (5 à 6 par jour).

Au delà du 1^{er} mois, la fréquence des selles peut diminuer (une selle toutes les 48-72 h) sans qu'il s'agisse d'une constipation.

Il est conseillé de peser bébé 8 à 10 jours après la sortie de la maternité pour vérifier qu'il continue à bien grossir.

La reprise du travail

Elle ne rime pas forcément avec l'arrêt de l'allaitement maternel. Il est possible de

continuer l'allaitement complet ou partiel. Le code du travail autorise à prendre chaque jour une heure pour allaiter son enfant de moins d'un an ou tirer son lait. Il est possible de recueillir et de conserver le lait maternel pour ensuite le donner à la nourrice ou à la crèche.

Pudeur et allaitement

Prévoyez des vêtements et des soutiens-gorge conçus pour l'allaitement, ceux-ci vous permettront d'allaiter sans être dévêtue.

Les pics de croissance

Vers 3 semaines, il arrive que bébé réclame beaucoup plus le sein. Cela ne veut pas dire que vous n'avez pas assez de lait, il s'agit de «pics de croissance» qui permettent à la lactation de s'adapter aux besoins de bébé.

Ces phases peuvent se reproduire vers 6 semaines et 9 semaines.





■ LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT

La réponse aux besoins du bébé

Le nouveau-né, préservé depuis 9 mois dans l'environnement protecteur de l'utérus, se trouve tout à coup propulsé dans un monde nouveau où il faut assurer seul sa température, sa respiration et le fait de se nourrir.

Il a besoin de l'aide et de la protection de ses parents.

Lorsqu'il naît, il connaît déjà beaucoup de choses: le rythme du cœur de sa maman, le rythme de sa marche, certaines inflexions et le rythme de sa voix, la voix de son papa plus grave et le goût du liquide amniotique. Il va aussi découvrir un monde nouveau avec tous ses sens.

Cet apprentissage se fait sans crainte grâce à la présence et l'aide rassurante de ses parents.

Personne ne peut affronter un milieu nouveau sans référence à un milieu connu.

Le peau à peau, la présence maternelle permanente et l'enveloppement paternel lui permettent de retrouver des sensations rassurantes et d'appréhender de nouvelles inconnues.

Le bébé doit sentir la présence de sa maman en permanence auprès de lui. La maman repère les périodes où son bébé est éveillé pour le nourrir et le rassurer, le lien entre l'un et l'autre se noue dans cette proximité continue.

Les mots de maman, son odeur, ses caresses sont, dès la naissance, un espace rassurant

lors du peau à peau immédiat et prolongé.

Le respect du rythme du sommeil

Le fœtus dans le ventre de la maman puis le nouveau-né pendant les premières semaines a un rythme de sommeil et de veille très spécifique.

Le bébé a des périodes de sommeil entrecoupées de périodes de veille.

Pour son bien-être et son équilibre, il est important de respecter ses rythmes personnels.

Entre 18H00 et 03H00, il est fréquent qu'un bébé soit complètement réveillé et même ait de longues périodes de cris. Ceux-ci ne sont pas forcément synonymes de faim ou de douleur mais juste d'éveil et d'activité motrice.

Un bébé qui crie doit être bercé, cajolé, câliné et promené dans les bras.

Il est donc important pour suivre le rythme de son enfant que la maman puisse se reposer la journée.

Il est primordial en Maternité de limiter les visites et l'agitation dans la chambre pour le repos de tous.

La présence du papa

Le papa partage avec la maman la présence auprès du bébé, en partageant les périodes où il faut le câliner, le promener, le bercer, lui parler tout en incitant la maman à se reposer et les visiteurs à se faire discrets, rares ou brefs.



PAPA, MAMAN, VOILÀ DE QUOI J'AI BESOIN...

DE MANGER :

Tu peux me donner à manger quand :

- Je porte mes mains à la bouche
- Je remue les mains et les jambes
- Ce sont mes signes d'éveil: Si je pleure, je suis déjà trop enervé, il faudra d'abord me calmer.

D'AFFECTION :

Après 9 mois passés dans ton ventre, j'ai besoin:

- D'entendre battre ton cœur
- De sentir ton odeur
- D'être bien au chaud contre toi
- D'être rassuré lorsque je pleure et d'être blotti dans tes bras
- D'entendre le son de ta voix et celle de papa
- Ne me laisse pas pleurer sans câlins.

Si tu ne me comprends pas, demande de l'aide.

DE MAINTENIR MA TEMPÉRATURE :

Je dois rester bien au chaud:

- En me mettant en peau à peau
- En me couvrant bien
- En adaptant mes vêtements à la température extérieure
- En ne me baignant qu'au deuxième jour
- En préparant mon bain à 37 ° C
- Merci de respecter tous ces conseils, je serais bien éveillé, heureux et en pleine santé.

POUR BIEN DORMIR, J'AI BESOIN :

Pour bien dormir, j'ai besoin de:

- D'environ 15 à 20 heures de sommeil par jour
- De dormir sur le dos, sans oreiller, sans couverture
- De dormir avec un pyjama et une gigoteuse adaptés à la température d'une chambre entre 18 et 20°C.
- A la maternité, attention de ne pas t'endormir avec moi dans les bras.
- Merci de me laisser dans mon berceau pour que je puisse me reposer.
- Trop de bruit peut me perturber et nous faire passer une mauvaise nuit.

D'ÊTRE PROPRE :

- Mon premier bain a lieu au deuxième jour (J2)
- Tu dois me changer les fesses environ toutes les 3 à 4 heures
- Utilise plutôt du liniment oléo-calcaire ou de l'eau et du savon
- Quand tu t'occupes de moi (change, câlins, alimentation), pense à te laver les mains
- Pour que je sois propre, un bain tous les deux jours est suffisant mais pense tout de même à me changer les fesses régulièrement
- Attention, les lingettes sont irritantes et toxiques pour moi



VOTRE RETOUR À DOMICILE

■ LA RETOUR À VOTRE DOMICILE

Les premières 24 heures peuvent être un peu plus difficiles car votre bébé et vous devrez vous adapter à une nouvelle vie en famille.

C'est pourquoi, il est conseillé de bien préparer votre retour à la maison (présence du conjoint ou d'une personne de votre entourage pour aider à la gestion des autres enfants, aux tâches ménagères et aux courses).



La poursuite du maternage et l'allaitement à la demande sont les règles à suivre.

■ LE MATERNAGE



Il est important, pendant les premières semaines, que votre bébé profite au maximum de votre contact pour se calmer et apprendre à vous connaître.

Cela favorise :

- la stimulation de la lactation
- le maintien de sa température
- la construction du lien affectif

Votre bébé se sentira d'avantage sécurisé et il prendra plus de poids.

Au cours de votre séjour en maternité, l'équipe d'aides-soignantes et d'auxiliaires de puériculture vous donnera des conseils en vue de la sortie.

Des questions diverses seront abordées :

- **Concernant la mère :**

Hygiène de vie, les saignements, la rééducation périnéale, l'allaitement...

- **Concernant le nouveau-né :**

Surveillance du poids et de la température, le soin du cordon, l'érythème fessier, les visites chez le pédiatre, les conseils de prévention contre la mort subite du nourrisson, le portage des enfants et la préparation des biberons.



■ LA RÉÉDUCATION POST-NATALE

POURQUOI ?

Il est possible, après un accouchement (voie basse ou césarienne) d'éprouver quelques difficultés :

- Douleurs : les douleurs au niveau du périnée sont fréquentes après la grossesse et l'accouchement.
- Troubles fonctionnels urinaires : une incontinence urinaire d'effort et une difficulté à se retenir peuvent apparaître.

Rassurez-vous, pour tous ces problèmes, des programmes de rééducation existent.

QUAND ?

La rééducation périnéale commence en général après la consultation post-natale (6 à 8 semaines après l'accouchement).

Le but est de faire disparaître les douleurs et de redonner son tonus musculaire au périnée.

Votre médecin ou votre sage-femme juge-

ra de la nécessité ou non de vous prescrire des séances de rééducation périnéale.

COMMENT ?

La prise en charge est individualisée et remboursée dans le cadre de votre accouchement.

Les méthodes employées seront différentes pour chaque femme. Dix séances suffisent généralement pour retrouver un bon tonus.

On pourra vous proposer des exercices manuels et/ou de l'électrostimulation à l'aide d'une sonde vaginale (petits courants électriques indolores).

OÙ ?

Votre inscription pour la rééducation périnéale se fait au niveau du secrétariat des consultations gynéco-obstétriques.



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

■ VOTRE ARRIVÉE

Hospitalisation en Urgence

Si vous avez été hospitalisé(e) en urgence, votre entrée a été enregistrée.

Il est important de vous présenter (ou d'inviter une personne de votre entourage) au service des admissions pour compléter votre dossier.

Admission classique

Afin de sécuriser votre parcours de soins et de bénéficier d'une prise en charge directe de vos frais de séjour, votre dossier d'admission doit impérativement être complet.

Pour cela, pensez à vous munir des documents justifiant de votre identité et de votre couverture sociale.

Ils vous seront demandés au service des admissions (hall principal de l'établissement ou accueil des Urgences).

Pour toute question, vous pouvez les contacter par téléphone au **03 27 84 66 25**.

Admission anonyme

Si vous souhaitez garder l'anonymat, faites-le savoir lors de votre admission.

Admission d'un mineur ou d'un majeur protégé

L'admission est prononcée à la demande d'un ou des deux parents, d'un tuteur légal ou de l'autorité judiciaire.

Tout acte de soins nécessitant un consentement, une autorisation écrite, et signée, des deux parents ou du tuteur légal est indispensable, faute de quoi, aucune intervention ne sera pratiquée, sauf en cas d'urgence.

Le mineur, ou l'adulte, sous tutelle doit être accompagné, dans la mesure du possible.

Documents nécessaires et identitovigilance

Les personnels hospitaliers qui vous accueillent vont constituer un dossier d'admission qui sert de base à votre dossier médical.

Ce dossier est créé avec votre identité.

Les documents suivants sont nécessaires pour constituer votre dossier :

- Votre **pièce d'identité** (carte nationale d'identité française, passeport français ou étranger, etc.)
- Votre **carte d'assuré social** (carte Vitale, attestation CMU ou décision d'aide médicale d'Etat) en cours de validité
- Votre **carte de régime complémentaire** (mutuelle, assurance complémentaire, etc.) ;
- votre **carte de régime particulier** si concerné (pensionné de guerre, etc.).

et selon les cas :

- La prise en charge pour les ressortissants étrangers (imprimé E11 pour les ressortissants européens)
- Le volet de la déclaration d'accident de travail
- La déclaration d'accident scolaire

**UNE BONNE IDENTITÉ EST
UNE GARANTIE POUR VOTRE
PRISE EN CHARGE.**

Vérifiez toujours que vos données (nom, prénom, date de naissance) soient correctes.

Si nécessaire, faites-les corriger immédiatement.



Bon usage des médicaments

Pour votre sécurité, il vous est demandé de ne pas prendre d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin qui vous a pris en charge. Votre traitement personnel sera conservé par l'équipe soignante et vous sera restitué à la fin de votre séjour.

N'hésitez pas à demander des renseignements sur les médicaments qui vous seront prescrits.

En cas d'effet indésirable constaté, informez l'équipe soignante.

Nos équipes médicales privilégient les médicaments inscrits au repertoire des génériques et des biosimilaires.

Le générique contient la même substance active, au même dosage, que le médicament original.

Le biosimilaire est un médicament équivalent au médicament référent, dont les indications sont identiques.

Le dépôt des biens et des objets de valeurs

Il est déconseillé de conserver tout objet de valeur ou somme d'argent dans votre chambre.

En cas de besoin, certains biens (carte bancaire, chéquier, bijoux...) peuvent être déposés auprès du régisseur de l'établissement après inventaire.

Retrait des biens et des objets de valeurs

A la fin de votre séjour, vos biens vous seront restitués sur présentation de la feuille d'inventaire.

Pour ces démarches, vous pouvez vous adresser à un membre de l'équipe soignante ou vous rendre directement à l'accueil principal.

Horaires de retrait:

- Du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00
- Hors jours fériés

Certains objets sont non-déposables auprès de la régie:

- Appareils dentaires
- Appareils auditifs
- Orthèse
- Prothèse
- Canne
- Déambulateur
- Lunettes
- Ordinateur portable
- Tablette
- Alarme
- Clés de voiture
- Clés de logement

En cas de non-dépôt, l'établissement décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou de détérioration de vos biens.



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

■ LES FRAIS HOSPIITALIERS

Tout dossier d'admission incomplet implique la facturation de vos frais de séjour et de soins, à votre charge.

Prix de votre séjour

Principalement pris en charge par l'Assurance Maladie, les frais d'hospitalisation comprennent les frais de séjour, le forfait journalier et éventuellement la participation forfaitaire.

Forfait journalier

Le forfait journalier constitue votre contribution aux dépenses hôtelières et est pris en charge par la majorité des mutuelles.

Il vous appartient de régler ce forfait, le jour de votre départ, en vous présentant au service des admissions.

Sinon, une facture vous sera adressée à votre domicile.

Frais de séjour et de soins

Les frais de séjour sont l'ensemble des prestations assurées par l'hôpital: hôtellerie, médicaments, examens de laboratoire, soins, interventions chirurgicales, produits sanguins, actes de radiologie, prothèses...

Si vous êtes assuré social, vos frais sont principalement pris en charge par la Sécurité Sociale. La part non prise en charge s'appelle le ticket modérateur. Si vous n'êtes pas affilié à une mutuelle et si vous n'êtes pas exonéré du ticket modérateur, celui-ci vous sera facturé.

ticket modérateur est généralement

égal à 20 % du tarif des prestations en vigueur dans l'établissement.

Vous pouvez consulter ce tarif au bureau des admissions.

Le Centre Hospitalier, le Cabinet d'Imagerie Médicale et la Clinique des Hêtres assurent une mission de service public accessible à tous, sans dépassement d'honoraires.

Le paiement en ligne

Vos démarches de paiement sont simplifiées en vous permettant de régler vos factures directement sur Internet.

Comment procéder?

1. Connectez-vous sur le site web du Centre Hospitalier, dans la rubrique « Paiement en ligne », à l'adresse suivante: www.ch-lecateau.fr
2. Munissez-vous de votre avis de sommes à payer.
3. Cliquez sur le bouton « Paiement en ligne » pour être redirigé sur le serveur de paiement sécurisé afin de procéder au paiement*.
4. Saisissez les renseignements demandés dans le formulaire (informations sur l'entête de la facture).
5. Finalisez votre paiement au moyen de votre carte bancaire.
6. Votre paiement est effectué. Un mail de confirmation est envoyé sur votre messagerie électronique.

7j/7j - 24h/24h - Accessible à domicile
Paiement sécurisé - Simple et rapide



■ DOSSIER MÉDICAL ET CONFIDENTIALITÉ

Protection des données personnelles

L'établissement s'engage, conformément à la législation Européenne (Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif au RGPD, et française (Loi n° 78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel des personnes bénéficiant des services de l'établissement, ainsi qu'à respecter leur vie privée. L'établissement dispose de dispositifs de sécurité physiques, électroniques et administratifs appropriés, conçus pour protéger les informations personnelles.

Un délégué à la protection des données à caractère personnel (DPO) est désigné. Il est l'interlocuteur privilégié dans la protection des données, tant au sein de l'établissement que dans ses relations avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Contact: dpo@ch-lecateau.fr

Traitement automatisé des données

Les données recueillies au cours de votre séjour font l'objet d'un traitement informatisé (dossier médical, restauration, transport, facturation, infectiovigilance, entre autres).

Le CH du Cateau-Cambrésis vous informe que ces données seront transmises au médecin responsable de l'information médicale et aux personnes intervenant sous son autorité.

Ces personnes auront accès à vos données dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et sont soumises au secret médical. Le commissaire aux comptes pourra également avoir accès à vos données lors de contrôles aléatoires.

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives qui vous concernent.

Vous pouvez également vous opposer pour des raisons légitimes au recueil et au traitement de ces données. Le cas échéant, veuillez en faire part lors de votre hospitalisation.

Accès à votre dossier médical

Articles L 1111-7 et R-1111-2 à R 1111-9 du Code de la Santé Publique

Un dossier est constitué au sein de l'hôpital et vous suivra tout au long de votre séjour.

Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.

Pour obtenir la consultation de votre dossier médical ou du dossier d'un proche, veuillez adresser un courrier au Directeur Général de l'établissement, accompagné du formulaire adéquat (disponible sur le site web de l'établissement) et de la copie d'un justificatif d'identité. Vous pouvez faire également votre demande par mail auprès du service de relations aux Usagers ou après du secrétariat de Direction de l'établissement.

La cellule « Relation avec les usagers » traitera votre demande en vous demandant de remplir le formulaire, conformément au Code de Santé publique.

En consultation sur place ou pour l'obtention d'une copie des éléments demandés, aucun frais ne vous sera facturé.

Conservation de votre dossier

Le décret du 4 janvier 2006, en matière de conservation du dossier patient, s'applique aux données électroniques, et aux dossiers « papier ».

Le dossier médical est conservé pour une durée de 20 ans à compter de la date du dernier séjour ou de la dernière consultation externe.

Cette règle comporte des aménagements :

- Les dossiers médicaux des mineurs dont le dernier séjour est intervenu avant l'âge de 8 ans sont conservés jusqu'à ce que ceux-ci aient atteint l'âge de 28 ans

- Si la personne décède moins de 10 ans après son passage dans l'établissement, son dossier ne sera conservé que pendant une durée de 10 ans à compter de son décès

- La mention des actes transfusionnels et, le cas échéant, la copie de la fiche d'incident transfusionnel sont conservées pendant 30 ans.

«Mon Espace Santé»

Mon espace santé est un espace numérique personnel qui a vocation à devenir votre carnet de santé numérique.

Il permet de stocker tous vos documents et informations utiles pour votre suivi médical et de les partager en toute sécurité avec les professionnels de santé qui vous suivent. Avec «Mon espace santé», vous participez activement au suivi de votre santé.

NOTRE ENGAGEMENT

L'accueil et l'arrivée d'un enfant sont des moments privilégiés et la mise en place de l'alimentation, une étape importante pour le nouveau-né et ses parents. A ce titre, les professionnels de la maternité Francis Hottier accordent une importance particulière à ces étapes et vous propose un accompagnement personnalisé.

Pour cela, ils s'engagent dans leur pratique quotidienne à :

- Délivrer aux parents une information complète sur les besoins du nouveau-né et la mise en place de l'alimentation, tout au long de la grossesse (lors de l'entretien prénatal précoce, des consultations, de la préparation à la naissance et lors de la réunion mensuelle d'informations),
- Vous donner, pendant la grossesse, une information écrite sur les relais et groupes de mères existants que vous pouvez contacter,
- Accueillir dans les meilleures conditions votre enfant, en tenant compte de l'état de santé de chacun et de la physiologie de l'accouchement (césarienne ou non, péridurale ou non), la sage-femme vous proposera un accompagnement personnalisé (utilisation du ballon, postures, déambulation, massage) qui respectera votre projet de naissance,
- Favoriser la rencontre parent/enfant. Un « peau à peau » ainsi que la mise au sein précoce vous seront proposés,
- Respecter et aider chaque parent à s'approprier son rôle pendant la grossesse, le travail, l'accouchement et les suites de couches,
- Vous accompagner dans les soins au nouveau-né et dans votre rôle de parents,
- Favoriser la mise en route et l'entretien de l'allaitement maternel. En cas d'hospitalisation du nouveau-né, favoriser le rapprochement mère/enfant et la poursuite de l'allaitement maternel,
- Ne donner, en cas d'allaitement, aucun autre aliment que le lait maternel sauf indication médicale,
- Respecter le rythme et les besoins de votre enfant et le laisser 24h sur 24 auprès de vous, même en cas de césarienne,
- Favoriser une alimentation à la demande en vous aidant à repérer les signes d'éveil de votre enfant,
- Eviter l'usage des tétines et sucettes pour les enfants nourris au sein,
- Vous donner une information orale et écrite des relais de professionnels ou d'associations sur qui vous pouvez compter à la sortie,
- Vous proposer un suivi en consultation d'allaitement dans la semaine qui suit votre sortie, si vous allaitez,
- Vous éviter toute promotion commerciale des fabricants de laits infantiles, en ne distribuant aucun cadeau et en n'affichant aucune publicité,
- Se former de façon continue aux thématiques liées à l'alimentation et aux autres besoins des nouveau-nés.





Contrat d'engagement contre la douleur

Sous l'égide du comité de lutte contre la douleur (CLUD), la lutte contre la douleur est une préoccupation quotidienne des équipes. Les équipes sont là pour vous écouter et vous aider. N'hésitez pas à exprimer votre douleur qu'elle soit physique ou psychologique. En l'évoquant, vous nous aiderez à mieux vous soulager en évaluant votre douleur et en vous proposant les moyens les plus adaptés.

Lutte contre les Infections Associées aux Soins (IAS)

Une infection est dite associée aux soins si elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge (diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive ou éducative) d'un patient, si elle n'était ni présente, ni en incubation au début de la prise en charge.

En coordination avec le Comité de Lutte contre les Infections Associées aux soins (CLIAS), la prévention et la surveillance des IAS est une priorité. Aidez-nous dans cette démarche en respectant notamment les règles d'hygiène.

« Don d'Organes, Don de Vie »

Les dons d'organes ou de cellules (sang, moelle osseuse, etc.) permettent de sauver des vies ou d'améliorer l'état de santé des malades. La loi « bioéthique » du 6 août 2004 adopte le principe du consentement présumé. Toute personne n'ayant pas manifesté son opposition au prélèvement de ses organes ou tissus est considérée comme consentante. Si vous êtes opposé à tout prélèvement d'organes, vous pouvez mentionner votre désaccord sur un fichier national (www.dondorganes.fr). Ce fichier est interrogé avant tout prélèvement.

Quelle que soit votre position, n'oubliez pas d'en informer vos proches dont le témoignage sera sollicité.

Sécurité transfusionnelle et l'hémovigilance

Si votre état de santé le nécessite, une transfusion pourra vous être prescrite. Celle-ci est encadrée par le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance qui met en application la politique transfusionnelle de l'établissement, assure la traçabilité et le respect des bonnes pratiques.

«Lieu de santé sans tabac»

Dans la continuité du plan hôpital sans tabac, le Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis s'engage dans la mise en oeuvre d'une politique de lieu de santé sans tabac.

Cette démarche vise à diminuer l'utilisation du tabac par la mise en oeuvre d'une stratégie de prévention et d'accompagnement des patients mais également des membres du personnel

Et si vous en profitez pour arrêter de fumer?



Les équipes du CH du Cateau-Cambrésis vous proposent une consultation d'aide au sevrage avec un entretien individuel et personnalisé avec un médecin ou une infirmière pour un premier pas vers l'arrêt du tabac. Pour prendre rendez-vous: 03.27.84.66.80

La Certification

Comme tout établissement de santé, le CH du Cateau-Cambrésis est soumis à la procédure de Certification menée par la Haute Autorité de Santé (HAS). Les résultats de cette certification sont disponibles sur www.has-santé.fr ou sur www.scopesante.fr. Notre établissement a été certifié en B.

Résultats qualité et sécurité des soins

Selon la HAS, 73.85 % des patients recommandent l'établissement à leurs proches.*



Accueil
71.93/100



Prise en charge
par les médecins
78.09/100



Prise en charge
par les infirmiers/
aides-soignants
82.68/100



Repas
62.69/100



Chambre
73.73/100



Organisation
de la sortie
65.22/100

*Cet indicateur mesure la satisfaction et l'expérience des patients hospitalisés (+ de 48h00) en médecine ou obstétrique et ayant participé à l'enquête nationale e-Satis. Année 2021

VOS DROITS ET RESPONSABILITÉS

■ LE CULTE

Conformément à la Charte de la Laïcité dans les services publics, vous êtes en droit d'exprimer vos convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène.

Un aumônier intervient régulièrement au sein de l'établissement. Il vous est également possible de demander l'assistance d'un ministre de votre culte.

Si vous souhaitez sa visite, faites en la demande auprès d'un membre de l'équipe soignante. Un lieu de culte est situé au sein de la Résidence Automne.

Le développement durable



L'établissement s'inscrit dans une démarche de réduction de son empreinte sur l'environnement.

A ce titre, une commission « Développement durable » a été créée et propose des actions innovantes.



La Charte de la Laïcité dans les Services Publics

- Tous **les usagers** sont égaux devant le service public.
- **Les usagers** des services publics ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène.
- **Les usagers** des services publics doivent s'abstenir de toute forme de prosélytisme.
- **Les usagers** des services publics ne peuvent récuser un agent public ou d'autres usagers, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public. Cependant, le service s'efforce de prendre en considération les convictions de ses usagers dans le respect des règles auquel il est soumis et de son bon fonctionnement.
- Lorsque la vérification de l'identité est nécessaire, **les usagers** doivent se conformer aux obligations qui en découlent.
- **Les usagers** accueillis à temps complet dans un service public, notamment au sein d'établissements médico-sociaux, hospitaliers ou pénitentiaires ont droit au respect de leurs croyances et de participer à l'exercice de leur culte, sous réserve des contraintes découlant des nécessités du bon fonctionnement du service.



■ FAIRE VALOIR VOS DROITS

La Commission des Usagers (CDU)

La Commission Des Usagers a pour mission:

- de veiller à ce que les droits des patients soient respectés et de les aider dans leurs démarches.
- d'examiner, dans certains cas, les plaintes ou réclamations, sous couvert du secret professionnel.
- recommander à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches

Elle est avant tout un lieu d'écoute, de mise en relation avec ceux qui vous ont pris en charge et éventuellement d'information sur les voies de conciliation et de recours gracieux ou juridictionnels dont vous disposez.

Vous pouvez demander une entrevue avec un représentant des usagers, un médecin conciliateur et/ou un médiateur non-médical.

N'hésitez pas à saisir la direction des relations aux usagers par mail ou téléphone.

La liste des membres de la CDU est disponible dans les services de soins mais également sur le site web de l'établissement:
<https://www.ch-lecateau.fr/plaintes-reclamations.html>



Adresser une réclamation

Après votre sortie, vous avez la possibilité de formuler auprès du Directeur Général de l'établissement toute réclamation relative à une prise en charge :

direction@ch-lecateau.fr

Une réponse par écrit vous sera systématiquement apportée. Le service de relations aux usagers se tient à votre disposition pour toute question ou remarque.

Toutes les réclamations adressées au Directeur Général de l'établissement sont présentées aux membres de la Commission des Usagers.

Vous pouvez adresser votre demande par:

Courrier:

Relations aux Usagers
28 Boulevard Paturle, 59360 le Cateau-Cambrésis

Mail:

RelationsUsagers@ch-lecateau.fr
direction@ch-lecateau.fr



VOS DROITS ET RESPONSABILITÉS

Le droit à l'information

La loi du 4 mars 2002 rappelle l'obligation pour les professionnels d'informer le patient sur son état de santé lors d'un entretien individuel, à l'exception des situations d'urgence, d'une impossibilité de recevoir l'information ou du refus d'être informé.

Les droits civiques

Si votre hospitalisation coïncide avec une période électorale, vous avez la possibilité d'exercer votre droit de vote par procuration.

Le droits à la dignité

Toute personne hospitalisée a droit au respect de sa dignité, de son intimité, de sa vie privée et de ses croyances.

Vos devoirs

Pour pouvoir remplir ses missions, le personnel de l'établissement doit faire l'objet, de votre part, d'un légitime respect. L'hôpital est un lieu de soins, et dans l'intérêt de chacun, il vous est demandé de vous conformer aux règles présentées dans ce livret ainsi que dans le service.

Le respect de la volonté

Aucun acte médical ne peut être effectué sans le consentement libre et éclairé du patient.

- En cas de refus de traitement, le médecin est tenu de «tout mettre en œuvre pour le convaincre d'accepter les soins indispensables».

- Le consentement du mineur ou du majeur protégé doit être recherché s'il est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision médicale. L'acte médical sur un mineur est toute fois soumis au consentement parental, sauf exception.

En cas d'urgence, les interventions chirurgicales sont autorisées par la loi, notamment quand les parents ne peuvent être joints ou quand l'état de santé ou l'intégrité corporelle du mineur apparaissent menacés.

- L'altération des facultés mentales et / ou corporelles d'une personne peut rendre nécessaire une mesure de protection des intérêts civils. Cette décision est prononcée par le juge des tutelles qui peut décider de confier la protection des intérêts de la personne.





Les directives anticipées

Loi du 22 avril 2005 relative aux droits des patients et à la fin de vie

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées » afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi le cas où elle ne serait pas, à ce moment là, en capacité d'exprimer sa volonté.

Comment rédiger vos directives anticipées?

- Vous devez être majeur.
- Vous devez être en état d'exprimer votre volonté libre et éclairée au moment de la rédaction.
- Vous devez écrire vous-même vos directives. Elles doivent être datées et signées et vous devez préciser vos noms, prénoms, date et lieu de naissance.
- Si vous ne pouvez pas écrire et signer vous-même vos directives, vous pouvez faire appel à 2 témoins (dont votre personne de confiance, si vous l'avez désignée). Le document sera écrit par un des 2 témoins ou par un tiers.
- Vous pouvez mettre dans vos directives ce que vous souhaitez comme prise en charge dans le cas d'une fin de vie (ex : qualité de vie, dignité, acceptation ou refus d'un traitement, non acharnement thérapeutique, soin de confort...), et votre décision pour le don d'organes.

Pouvez-vous changer d'avis?

- A tout moment, vous pouvez les modifier, totalement ou partiellement.
- Si vous ne pouvez pas écrire, le renouvellement ou la modification s'effectuent selon la même procédure que pour la rédaction.
- Vous pouvez également annuler vos directives.

La personne de confiance

Vous pouvez désigner une personne de votre entourage (parent, proche, médecin traitant) comme « personne de confiance ». Cette dernière peut être votre porte-parole auprès des professionnels de santé, vous accompagner dans vos démarches tout au long des soins, assister aux entretiens médicaux, être consultée sur votre volonté si vous n'êtes pas en état de la faire. Renseignez-vous auprès de l'équipe de soins.

La personne à prévenir

Il vous sera demandé d'identifier une personne à prévenir qui s'occupera de rapporter vos effets personnels, contacter votre famille, qui sera sollicitée en cas d'aggravation de votre état de santé. Vous pouvez l'annuler ou la modifier à tout moment.

Retrouvez plus d'informations sur ces thématiques sur le site web de l'établissement: www.ch-lecateau.fr



LA CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISEE



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en oeuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de



L'information donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose **du droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Circulaire n° DH05/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée.



MES RENDEZ-VOUS

Ma 1ère échographie est prévue le: à

Ma 2ème échographie est prévue le: à

Ma 3ème échographie est prévue le: à

Autres échographies programmées le: à

..... à

..... à

..... à

Mon rendez-vous d'anesthésie est prévu le: à

Mes rendez-vous de prélèvements sont prévus le: à

..... à

Mes consultations prénatales sont prévues:

Le à pour la visite du 3ème mois

Le à pour la visite du 4ème mois

Le à pour la visite du 5ème mois

Le à pour la visite du 6ème mois

Le à pour la visite du 7ème mois

Le à pour la visite du 8ème mois

Le à pour la visite du 9ème mois

Maternité Francis Hottier

Sage-femme de garde

03 27 84 66 48 ou 03 27 84 66 17

Secrétariat:

03 27 84 66 16

Centre de Protection maternelle et infantile

(Caudry)

03 59 73 39 20

La Lèche League

La Leche League France est une association composée de mères bénévoles dont l'objectif est de soutenir l'allaitement et le maternage.

03.20.13.88.88

Ligne nationale

01 39 58 45 84

Solidarilait Nord

03 20 78 08 00



Maternité Francis Hottier
Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis

Tel: 03 27 84 66 16

Consultations avancées de Caudry:
03 27 82 19 07

Nous espérons avoir répondu à toutes vos interrogations
tout au long de ce livret d'accueil.
Nous nous tenons à votre disposition pour toutes informations
complémentaires.